

Commune de PLOUBEZRE

**ACTUALISATION DU ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT**

RESUME NON TECHNIQUE



La commune de Ploubezre comptait 3586 habitants en 2014. Son taux d'accroissement représente en moyenne 1.5% par an. Le taux d'occupation des logements égal à 2.3 habitants est en baisse depuis 1968. Ploubezre dispose d'un PLU approuvé le 26 Septembre 2017. Les contraintes environnementales sont les suivantes : existence de périmètres de protection de captage, nombreuses zones humides, zone Natura 2000

Le bourg de Ploubezre est équipé d'un réseau d'assainissement de 20 km environ, sur lequel sont raccordés environ 990 abonnés (chiffre de 2016).

Les eaux usées collectées sur la commune de Ploubezre sont traitées par la station d'épuration de type « boues activées » de Lannion, de capacité de traitement de 21 400 EH et mise en service en 1972. Cette station traite aussi les effluents de Lannion et d'une partie de Ploulec'h. La charge organique nominale est de 1 280 kg de DBO₅/ jour et la charge hydraulique de 7 500 m³/j par temps de pluie et 6000 m³/j par temps sec. Cette station rejette les effluents traités dans le fleuve Le Léguer.

D'un point de vue de l'assainissement non collectif, on recense près de 800 dispositifs dont au moins 35% ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur et devront être réhabilités à terme. L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif est globalement bonne à moyenne sur le territoire communal.

L'objet de l'étude vise à étudier les secteurs qui :

- ne sont pas situés dans le zonage d'assainissement collectif réglementaire et ne sont pas déjà raccordés,
- sont situés dans une zone urbanisée ou à urbaniser
- ou sont situés dans un hameau relativement dense.

Ce sont 12 secteurs qui ont été étudiés. Dans la grande majorité des cas, il apparaît que l'assainissement non collectif constitue la manière la plus économique de traiter les eaux usées. On note trois cas particuliers pour lesquels le raccordement au réseau collectif est plus économique et nécessaire (Keranrouz) ou envisageable techniquement sans surcoût (Konvenant Hent Meur et Ar Riklo).

Dans la situation actuelle, la station d'épuration de Lannion traite une charge de 26 750 EH sans dépassement de ses normes de rejet. Un nouvel arrêté d'autorisation sera d'abord déposé en mars 2018 et redéfinira la capacité de la station à 25 000 EH, sans modification de cette dernière. Une restructuration de la station est ensuite prévue, avec une augmentation de la capacité de traitement. La nouvelle station d'épuration sera opérationnelle en 2023. La nouvelle capacité de la station sera déterminée en accord avec les propositions de zonage faites pour les différentes communes concernées. D'après le présent zonage, la future station d'épuration devra pouvoir traiter 31 010 EH à +30 ans.

Par ailleurs, il faut rappeler que l'extension du zonage proposée ne représente qu'une faible part des effluents supplémentaires apportés. La majorité des effluents supplémentaires correspond au développement prévu dans la zone du zonage règlementaire initial.

Le milieu récepteur peut aisément accepter les rejets futurs de la station d'épuration : les calculs d'acceptabilité du milieu récepteur réalisés dans la présente étude montrent que Le Léguer peut théoriquement accepter le rejet d'effluents pour une station traitant jusqu'à 90 000 EH.

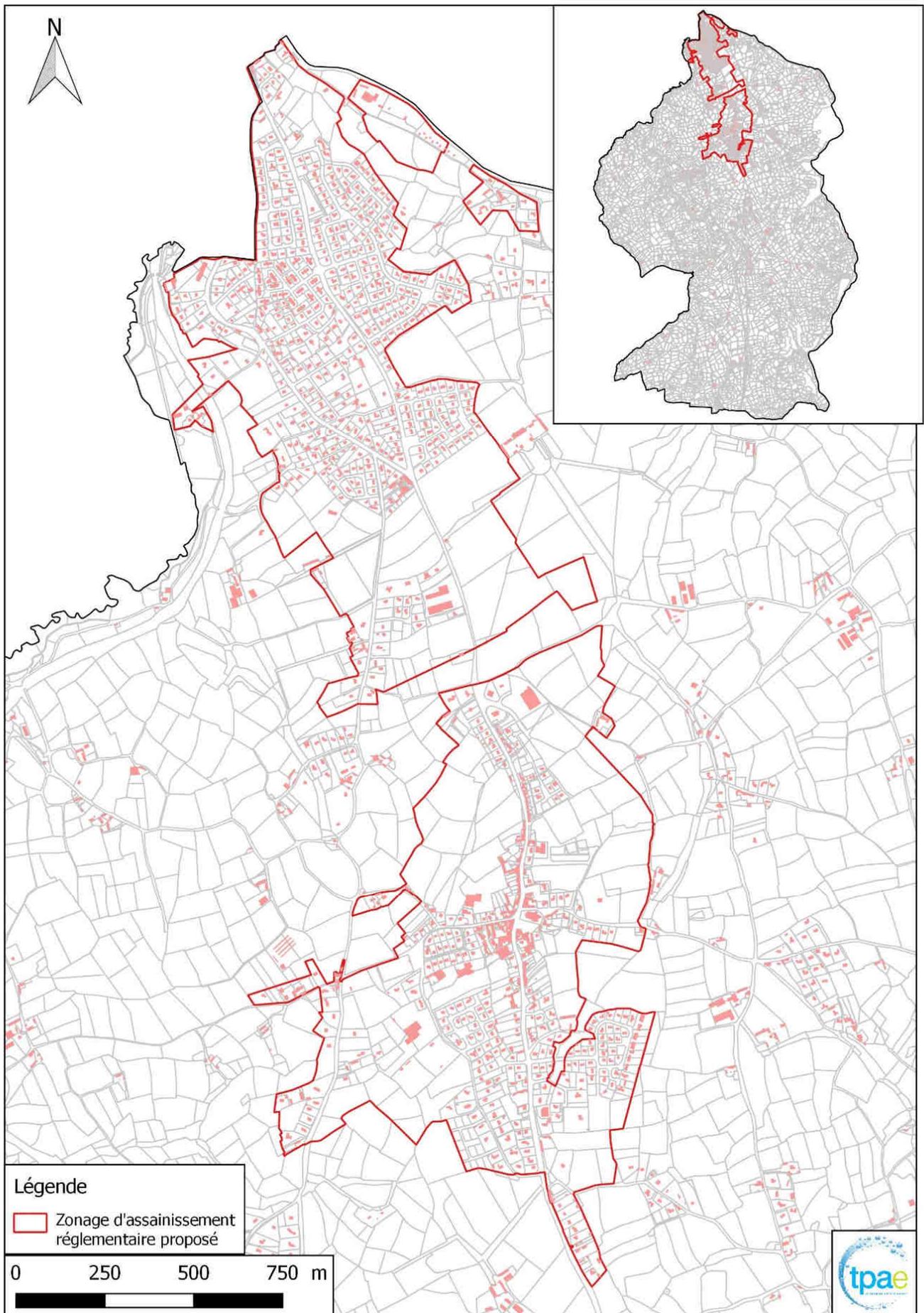


Figure 1 : Proposition de zonage assainissement pour la commune de Ploubezre

*Commune de Ploubezre
Actualisation du zonage d'assainissement*